

PUBLISAM

DISSOLVANT POUR FONDS DE COLLE D'ADHESIFS OU D'AUTOCOLLANTS

PAE

Point éclair
34°C

►Produit à évaporation lente, ce qui permet de traiter des surfaces importantes en une seule fois.

►Est neutre, sans solvants chlorés, n'attaque pas les métaux usuels, acier inoxydable, aluminium, verre.

►Est utilisable sur des surfaces peintes parfaitement réticulées et matières plastiques compatibles avec l'utilisation de dissolvants appropriés.

►Ne possède pas de paraffines ni de silicones.

LIEUX D'UTILISATION

Utilisé par les professionnels de la publicité adhésive, les garagistes, dans les ateliers de carrosseries ou de préparation de véhicules d'occasion, lors des changements de marquages publicitaires ou de remplacement des autocollants.

PUBLISAM élimine les fonds de colle sur différents supports tels que

- mélaminés, comincels, stratifiés, bâches plastique
- bardages peints, carrosseries, galva, aluminium anodisé
- vitrages, enseignes lumineuses
- consoles de grandes surfaces, caisses enregistreuses
- péages autoroutes etc

MODE D'EMPLOI

PUBLISAM est prêt à l'emploi.

Appliquer le produit à l'aide de matériel approprié (pinceau, chiffon, brosse douce), sur la surface à traiter. Laisser agir 2 à 3 minutes, puis émulsionner à l'aide du matériel d'application, retirer l'émulsion avec une raclette plastique et très bien essuyer pour terminer l'opération.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect : liquide.

Couleur : incolore.

Parfums : légère odeur de framboise.

Densité à 20° C : 0,83 ± 0,02.

Point d'éclair : 34°C AFNOR coupe fermée – classe A2.

CONDITIONS D'EMPLOI

Consulter les précautions d'emploi sur l'emballage ou la FDS.

Nous ne saurions être responsables pour toutes applications du produit autres que celles exprimées dans cette notice.

EPI PRÉCONISÉS : gants, lunettes.

FT1020006033005-0615 publisam

Vous souhaitez une démonstration :
contactez votre commercial ou
appelez-nous au 02.32.96.93.93

Nos fiches de données de sécurité sont
disponibles 24h/24 sur Internet à
l'adresse : www.quickfds.com

**Pour les équipements de
protection individuelle, consultez**

AT-PLUS